Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 085-218500395-20260611-DEC202611-AR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA BRUFFIERE

DECISION DU MAIRE

N° 2026-011 – OBJET : Travaux de réfection de voirie 2026

Le Maire de la commune de LA BRUFFIERE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L.2131-1 et suivants,

VU la délibération n° 2026/03/02 du conseil municipal en date du 31 mars 2026 portant délégation permanente de certaines attributions du conseil municipal au maire ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux travaux de réfection de voirie suivant le programme 2026 ;

CONSIDERANT les offres proposées après consultation par les entreprises GIRARDEAU, BLANLOEIL TP, EIFFAGE ROUTE SUD OUEST et SOFULTRAP ;

CONSIDERANT La proposition de l'entreprise GIRARDEAU - La Roseraie - 85600 Treize-Septiers pour un montant de 77 162.35 € HT comme étant l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1er – D'accepter l'offre de l'entreprise GIRARDEAU pour un montant de 77 162.35 € HT, soit 92 594,82 € TTC ;

Article 2 – Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Bruffière, le 11 juin 2026.

Le Maire,

Jean-Michel BREGEON

Jean-michel Bregeon
Maire de La Bruffière
16 juin 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Ile Gloriette – BP24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens. (https://www.telerecours.fr)

Publié électroniquement le :